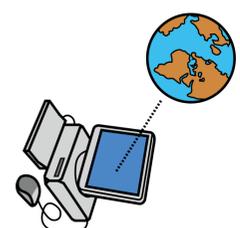


La MDA m'informe pour mes demandes et documents en ligne



La **Maison Départementale de l'Autonomie, MDA** me permet de voir mon dossier sur internet.

Pour voir mon dossier sur internet,

je dois aller sur le site de la **MDA** : <https://mdph.ladrome.fr>

Mes codes d'accès me sont envoyés par courrier.

Les codes d'accès me serviront à quoi ?



Ces codes vont me servir à me connecter à l'adresse ci-dessus pour :



- consulter mes informations personnelles,
- suivre mon dossier,
- télécharger ou imprimer mes documents.

Par exemple : décision, accusé de réception.

Un accusé de réception c'est pour confirmer que mon dossier est bien arrivé à la MDA.



Je ne reçois plus les documents par courrier.

Je peux désormais accéder à mes documents quand je veux.

Document rédigé en facile à lire et à comprendre par l'Esat Adapei 26-Pierrelatte
© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe.
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org.
Illustrations libres de droit : ARASAAC.ORG
Mis à jour : 25/09/2020

